

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-10-6-1

Séance du vendredi 15 novembre
2019

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 25 janvier, 22 mars, 10 mai et 11 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'accorder une subvention d'un montant de 32 514 €, dont 19 199 € seront imputés sur le programme C251 et 13 315 € sur le programme C233, aux porteurs des sept opérations référencées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et dans lequel sont précisées, opération par opération, les imputations budgétaires.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Ne participent ni au débat ni au vote :

- M. Daniel ADRIAN et M. Max DELMOND en leur qualité de conseiller communautaire de SAINT-LOUIS Agglomération, pour la subvention,
- Mme Josiane MEHLEN-VETTER, M. Vincent HAGENBACH, Mme Lara MILLION, M. Alain COUCHOT en leur qualité de Vice-président de la M2A, pour la subvention attribuée à cette collectivité,
- Mme Fatima JENN, M. Philippe TRIMAILLE et Mme Marie-France VALLAT en leur qualité de conseiller communautaire délégué de la M2A, pour la subvention attribuée à cette collectivité,
- M. Pierre BIHL en sa qualité de 2^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de RIBEAUVILLE, pour la subvention attribuée à cette collectivité,
- M. Nicolas JANDER en sa qualité de 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Sundgau, pour la subvention attribuée à cette collectivité.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité